

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 49 (1904)
Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIX^e Année

N° 9

Septembre 1904

L'AVANT-PROJET

D'UNE

ORGANISATION MILITAIRE SUISSE

(SUITE)

Des régiments d'infanterie d'environ 2250 hommes supposent, avec la marge nécessaire du 15 %, un effectif de contrôle de 2600 hommes.

Au 1^{er} janvier 1904, notre infanterie d'élite comptait 112 000 soldats. Nous disposerions ainsi de 43 régiments. En prélevant, comme le fait l'avant-projet, la valeur de deux régiments pour les garnisons du Gothard et de St-Maurice, de quatre régiments pour les troupes alpines, resteraient à l'armée de campagne 37 régiments ou 111 bataillons.

Comment convient-il de les grouper ?

Si l'on estimait avantageux des divisions du type de l'avant-projet, comportant 24 bataillons au minimum, unités alpines comprises, cinq divisions pourraient être formées. Mais ce type de division réalise-t-il un progrès ? Si oui, ce progrès est-il assez marqué pour compenser avec bénéfice l'inconvénient du bouleversement qui accompagnerait la transformation ? Cela paraît au moins douteux.

Dans notre organisation actuelle, le corps d'armée présente le doublé désavantage de trop de rigidité et d'un défaut de cohésion provenant de l'amalgame de troupes d'élite et de troupes de landwher. Mais au moins a-t-il réalisé ce précieux résultat de rendre la division extrêmement maniable, souple et légère. Elle comporte un minimum de convois, et son chef, affranchi